

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise	Numéro de permis 2021085	Date d'inspection Le 12 novembre 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le coin des grands	Numéro de téléphone (506) 445-1180		
Adresse 39 rue Saint-Joseph Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			
<p>Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité pour le ratio pour les enfants d'âge scolaire. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune mise à jour nécessaire dans les dossiers pour les membres du personnel. - Vérification de 10 dossiers pour les enfants de 5-12 ans ainsi que les consentements signés. <p>Observation de l'accueil des enfants d'âge scolaire, du lavage des mains et de la collation fournie par les parents.</p> <p>Le nombre d'enfants présent dans le local est moins de 18, donc il n'est pas nécessaire d'avoir un groupe dans la cafétéria.</p>			

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Le 12 novembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Chantal Coulombe

Le 12 novembre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date